

# ENGAGEMENT – Dossier n°6 .....

*A compléter accompagné d'un chèque de 150 €, libellé à l'ordre du Collège Saint-Pierre Chanel*

## **1) CONFIRMATION DE DEMANDE D'INSCRIPTION**

M. et/ou Mme \_\_\_\_\_ confirme(nt) la demande d'inscription de leur (son) enfant \_\_\_\_\_ en classe de Sixième à compter de la rentrée de septembre 2025 en versant la somme de 150 euros à l'Etablissement.

## **2) ENGAGEMENTS RESPECTIFS**

Le Collège SAINT-PIERRE CHANEL, représenté par M. STEIMETZ, Chef d'Etablissement, s'engage à assurer au mieux la scolarisation de l'élève.

En contrepartie, M. et/ou Mme \_\_\_\_\_ s'engage(nt) à acquitter la contribution familiale ainsi que, le cas échéant, les frais de demi-pension dont les montants actuels figurent sur la circulaire de renseignements datée du 08 octobre 2024.

## **3) CONTRIBUTION FAMILIALE**

La contribution familiale sera diminuée de la somme de 150 euros, versée lors du dépôt du dossier d'inscription.

Cette somme de 150 euros ne sera pas remboursée en cas de désistement, sauf raison de force majeure reconnue par la Direction. Dans ce cas uniquement, 135 euros vous seront rendus sur demande écrite et présentation d'un justificatif. (Les 15 euros retenus correspondent aux frais de correction des tests d'évaluation des compétences).

## **4) CONDITIONS PARTICULIERES**

L'inscription définitive de l'élève dans l'Etablissement peut être remise en cause pour les motifs suivants :

- Le dossier d'inscription demeure incomplet malgré les relances.
- Les bulletins semestriels ou trimestriels de CM1-CM2 laissent apparaître des remarques négatives concernant le comportement.

**Le(s) parent(s) ou tuteur(s) déclare(nt) avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur, le projet d'établissement et le projet pastoral qui lui ont été remis avec le formulaire d'inscription.**

Date et **signatures obligatoires des deux responsables légaux**  
précédées de la mention « ***Lu et approuvé*** » :

*Responsable légal 1 :*

*Responsable légal 2 :*